

**AVIS RELATIF AU PROCESSUS DE DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES INFIRMÈRES ET  
INFIRMIERS (CII)**

au conseil d'administration  
**Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval**

**Collège : Conseil des infirmières et infirmiers (CII)**

Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ), chapitre 0-7.2*, un avis est donné pour la désignation d'une (1) personne au conseil d'administration de l'établissement mentionné ci-dessus.

**Conditions d'éligibilité**

Toute personne membre du Conseil des infirmières et infirmiers de l'établissement et inscrite sur la liste sur la liste peut être candidate si elle remplit les conditions d'éligibilité suivantes :

- Résider au Québec;  
Être majeur (18 ans et plus);
- Ne pas être sous tutelle ou curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'un crime punissable de trois ans d'emprisonnement et plus au cours des cinq années précédentes;
- Ne pas avoir été déchu de ses fonctions comme membre du conseil d'administration d'un établissement ou d'une agence au cours des trois années précédentes;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ), chapitre 5-4.2* ou aux règlements qui en découlent au cours des trois années précédentes;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une fondation de l'établissement;
- Les infirmiers et les infirmières auxiliaires sont réputés faire partie du collège.

**Modalités de mise en candidature**

Une candidature est proposée au moyen d'un bulletin de présentation d'un candidat que l'on obtient auprès du président du processus de désignation ou auprès de la direction générale de l'établissement à Mme Maryse Germain, 450 668-1010, poste 23052, ce bulletin, dûment rempli, doit être signé par le candidat. Il doit également compléter la fiche d'information et la transmettre en même temps que son bulletin de présentation.

L'original du bulletin de présentation et de la fiche d'information doit être reçu par le président du processus de désignation au plus tard 30 jours avant la date des désignations. Les documents reçus par télécopieur ou autres moyens électronique ne sont pas considérés comme des originaux.

**Date limite de mise en candidature : 26 février 2018**

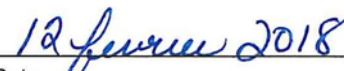
**Date de la désignation : 26 mars 2018**

À la fin de la période de mise en candidature, s'il y a plus de candidatures valides que de postes à combler, le président du processus de désignation dressera la liste des candidats et la transmettra au président du comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers. Le comité exécutif du CII devra alors, au plus tard le 1 mars 2018, déterminer si le scrutin se fera par voie postale, en personne ou un moyen technologique.

**Renseignements supplémentaires :**

- Nom du président du processus de désignation : Me Jasée Mayo Ad. E.
- Courriel du président du processus de désignation :  
[josee\\_mayo@ssss.gouv.qc.ca](mailto:josee_mayo@ssss.gouv.qc.ca)
- Adresse postale du président du processus de désignation : 308, boul. Cartier O. Laval (QC) H7N 2J2
- Numéro de téléphone du président du processus de désignation :  
(450) 975-4150, poste 3806

  
Me Josée Mayo, Ad. E.

  
Date